



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Directeurs d'école

Question au Gouvernement n° 3409

Texte de la question

DIRECTEURS D'ÉCOLE

M. le président. Avant de lui donner la parole, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à notre collègue M. Grégory Labille, devenu député de la cinquième circonscription de la Somme, le 8 octobre dernier, en remplacement de M. Stéphane Demilly. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Grégory Labille. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le samedi 21 septembre 2019, ma collègue Christine Renon se donnait la mort dans l'école maternelle de Pantin, dont elle était directrice, à 58 ans. Elle laissait une lettre dénonçant la dégradation de ses conditions de travail : trois pages détaillant la solitude, le stress et l'accumulation de tâches administratives chronophages.

Le samedi 23 mai 2020, mon collègue Bruno Delbecq, directeur d'école à Saint-Laurent-du-Var, s'est suicidé, à l'âge de 64 ans, alors qu'il allait prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire.

Pour avoir été enseignant pendant près de trente ans, dont cinq ans en tant que directeur d'école, j'aurais tendance à dire que rien n'a changé depuis ces deux drames. Pire, les directeurs, que j'ai pu rencontrer, soulignent une dégradation au fil des années : on leur demande de faire toujours plus et mieux avec des moyens humains et matériels limités, une reconnaissance financière insuffisante.

M. Frédéric Reiss. Et ils n'ont toujours pas de statut !

M. Grégory Labille. Si enseigner est le plus beau métier du monde, il ne doit pas devenir une souffrance pour les enseignants. Les directeurs d'école sont des professionnels animés d'une passion réelle, dont les missions sont variées et dont le métier a beaucoup changé au fil des ans.

En présentant la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école, adoptée dans cet hémicycle au mois de juin dernier, notre groupe avait formulé diverses propositions par la voix de notre collègue Béatrice Descamps. Or ce texte n'est plus qu'une coquille vide :...

M. Frédéric Reiss. Absolument !

M. Grégory Labille. ...abandon de la décharge totale d'enseignement au-delà de huit classes ; rien pour les territoires ruraux ; une aide administrative qui dépendra des communes sans leur octroyer des moyens supplémentaires. Ce texte a suscité beaucoup d'espoirs, ne les laissez pas se transformer en frustration.

Monsieur le ministre, comptez-vous vous saisir de ce vecteur législatif pour améliorer le quotidien de nos directeurs d'école ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I et LR.*)

M. Jean-Christophe Lagarde. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous m'interrogez sur l'un des sujets les plus importants qui soient – celui des directeurs et des directrices d'école, ces dernières étant les plus nombreuses –, et vous avez eu raison de rappeler ces drames qui nous ont tous émus.

Des progrès très importants ont été faits. Vous avez mentionné la proposition de loi de la députée Cécile Rilhac,...

M. Frédéric Reiss. Elle a été vidée de sa substance !

M. Jean-Michel Blanquer, ministrequi montre que nous avançons sur le bon chemin. En revanche, vous n'avez pas fait allusion aux mesures que j'ai prises à la rentrée et que je vais rappeler.

Commençons par la proposition de loi de Madame Rilhac, qui a fait l'objet de très nombreuses concertations et dont vous considérez qu'elle a été vidée de sa substance. D'autres que vous, qui considèrent, eux aussi, qu'il faut améliorer le sort des directeurs d'école, ne sont pas du tout d'accord avec la solution que vous proposez. Avec la députée, nous cherchons à créer un consensus car, s'il reste en effet des progrès à faire, tout le monde ne voit pas le sujet de la même façon. Ce n'est donc pas que le Gouvernement refuse telle ou telle avancée, c'est que nous avons à créer les conditions de ce consensus.

Ensuite, nous avons fait des efforts très importants pour l'école primaire en cette rentrée, lesquels, je l'espère, rejaillissent sur le quotidien des directeurs d'école. Je pense au dédoublement des classes et au taux d'encadrement. En cette rentrée – et c'est inédit –, ce dernier s'est amélioré dans chaque commune de France. À Paris, par exemple, les classes comptent en moyenne deux élèves de moins qu'il y a trois ans. Nous avons par ailleurs créé de nouveaux services civiques, une prime de 450 euros pour les directeurs d'école, des décharges administratives qui seront adoptées l'an prochain dans une proportion qui reste encore à définir.

Nous continuons aussi à travailler avec la députée Cécile Rilhac et dans le cadre du Grenelle de l'éducation qui va commencer courant octobre. Il reste des progrès à faire, je vous l'accorde, mais, je le répète, nous sommes sur la bonne voie et je vous remercie de cheminer avec nous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Grégory Labille](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3409

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 octobre 2020](#)